

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Desbiens tenue le lundi 5 juillet, à 18h30, à la salle du conseil de Ville de Desbiens, à huis clos (COVID 19) à laquelle il y avait quorum, sous la présidence de monsieur le maire Claude Delisle.**

Sont présents: Monsieur le maire; Claude Delisle  
Messieurs les conseillers : Michel Allard  
Gaétan Boudreault  
Joan Desbiens  
Gilbert Doucet

Est absent : Monsieur le conseiller Marc Fortin

Également présente : Madame Marie-Bénédicte Tremblay, directrice générale

**Ouverture de la séance**

Monsieur le Maire Claude Delisle constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**083-07-21**

**Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour comme suit:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal du 7 juin 2021;
- 4) Lecture de la correspondance;
  - 4.1) MAMH, réception des montants accordés pour le programme de péréquation 2021
  - 4.2) PRABAM, réception d'une aide financière de 96 265\$;
  - 4.3) MAMH, programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques;
  - 4.4) La ministre Andrée Laforest; Acquisition de défibrillateur;
  - 4.5) MRC, Affichage du règlement 309-2021;
  - 4.6) Ministère de la culture et des communications;
- 5) Demande de subvention/commandite;
  - 5.1) Demande d'aide financière 2021-2022 - CALACS
- 6) Renouvellement d'adhésion en tant que membre du CREDD;
- 7) Circuit Pierre Tremblay;
- 8) Téléphonie I.P (sous-contractant);
- 9) Varia;
- 10) Rapport des comités;
- 11) Acceptation des comptes du mois;
- 12) Période de questions;
- 13) Clôture de la séance;

Il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par monsieur Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité:

D'accepter l'ordre du jour tel que lu et modifié.

**084-07-21**

**Approbation du procès-verbal du 7 juin 2021**

CONSIDÉRANT QUE des copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu par la Loi sur les cités et villes:

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité:

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 juin 2021.

### **Correspondance**

#### **MAMH- RÉCEPTION DES MONTANTS ACCORDÉS POUR LE PROGRAMME DE PÉRÉQUATION 2021**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en paiement de la mesure financière de péréquation prévue à l'article 261 de la Loi sur la fiscalité municipale pour l'année 2021, remet à la Ville de Desbiens un montant de 159 554 \$. La somme versée correspond à la répartition du montant de 67 millions \$ prévu au Partenariat 2020-2024 pour les municipalités.

#### **PRABAM – RÉCEPTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 96 265 \$**

Une aide financière accordée aux municipalités de 5 000 habitants et moins pour réaliser des travaux aux bâtiments municipaux.

Les travaux admissibles visent les infrastructures suivantes : un hôtel de ville, une caserne de pompiers, un garage, un entrepôt municipal ainsi qu'un centre ou une salle communautaire.

#### **MAMH – PROGRAMME DE COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES DES TERRES PUBLIQUES**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation verse à la Ville de Desbiens un montant de 446 \$ en paiement à la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2021.

#### **LETTRE DE LA MINISTRE ANDRÉE LAFOREST CONCERNANT L'AQUISITION DE DÉFIBRILATEUR**

Comme les activités sportives, les festivals et autres grands événements sont de retour, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation madame Andrée Laforest invite les municipalités à se procurer des défibrillateurs cardiaques dans différents bâtiments, bien en vue et facilement accessibles.

#### **MRC – AFFICHAGE DU RÈGLEMENT 309-2021**

La loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) et d'autres dispositions législatives a été sanctionnée le 1<sup>er</sup> avril 2021. Les modifications à la LPC portent essentiellement sur le patrimoine immobilier et tiennent compte du rôle croissant que jouent les municipalités et les MRC dans la protection et la mise en valeur du patrimoine.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) prévoit qu'avant le 1<sup>er</sup> avril 2026 la Ville doit prévoir un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments construits avant 1940 qui sont situés sur le territoire.

#### **MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

Une mise à jour du cadastre a été apportée à certains lot sur notre territoire.

**085-07-21**

#### **Demande de subvention/commandite**

Il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et résolu à l'unanimité :

D'accorder un montant de 100,00 \$ à l'association CALACS Entre Elles, ressource spécialisée en agression sexuelle du Lac-St-Jean pour sa campagne de financement 2021-2022.

**086-07-21**

#### **Renouvellement d'adhésion en tant que membre du CREDD**

CONSIDÉRANT QUE le CREED est le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion au CREED permet d'obtenir des subventions pour la réalisation de différents projets;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion pour deux (2) ans est de 130.00\$;

Il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par monsieur Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité;

D'adhérer pour deux (2) ans comme membre du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-St-Jean pour un montant de 130.00 \$.

#### **Circuit Pierre Tremblay**

Une vérification auprès de la S.I.A.L sera faite afin de confirmer que les propriétaires du circuit Pierre Tremblay possèdent les autorisations nécessaires à l'aménagement du site.

087-07-21

#### **Téléphonie I.P. (sous-contractant)**

CONSIDÉRANT QUE le 6 mars 2017 par la résolution 044-03-17 l'installation du système I.P relié à la M.R.C du Lac-St-Jean Est avait été accepté à l'unanimité;

CONSIDÉRANT QUE l'installation à ce jour n'a toujours pas été faites;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C n'installera pas la téléphonie I.P. avant deux à trois ans.

CONSIDÉRANT QUE l'installation de la téléphonie I.P. serait une économie représentant environ 11 000 \$ pour la Ville de Desbiens;

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité;

D'obtenir des soumissions de sous-contractant pour l'installation de la téléphonie I.P ce qui permettra à la Ville de Desbiens de faire des économies considérables.

#### **Varia**

088-07-21

#### **Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réduction de la vitesse à l'approche du pont sur la route 169**

CONSIDÉRANT les risques élevés des usagers de la route à l'entrée Ouest de la Ville de Desbiens relativement à la vitesse des véhicules;

CONSIDÉRANT l'achalandage considérable en période estivale des sites touristiques comme le CHAM, H20 expédition et le Parc Octopus;

CONSIDÉRANT QUE le débarcadère aux abords de la rivière Métabetchouane est aussi très convoité par les amateurs de pêche sportive et les plaisanciers;

CONSIDÉRANT QUE la Véloroute des Bleuets accueille en moyenne 13 000 cyclistes mensuellement dans cette période;

CONSIDÉRANT QUE la sortie du pont du côté de Chambord est aussi problématique avec plusieurs entrées achalandées comme le Camping plage Blanchet, le Camping privé Domaine Lac-St-Jean, le chemin de la Pointe aux Trembles et le rang Desmeules ;

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé de monsieur Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité;

DE faire la demande auprès du MTQ pour une réduction de la vitesse à 70 km/h au lieu de 90 km/h du côté Ouest de la voie ferrée située sur la route 169.

089-07-21

#### **Vente du lot 5 269 175**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9311-5566 Québec inc. ayant son siège social au 1499, boulevard Sacré-Cœur, Saint-Félicien (Québec), souhaite s'établir dans la Ville de Desbiens;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 269 175 appartenant à la Ville de Desbiens se situe dans une zone industrielle légère;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie souhaite faire l'achat d'une partie du lot, la Ville de Desbiens accorde une période de 12 mois pouvant, après analyse et sous toutes réserves, renouveler après échéance à la compagnie 9311-5566 Québec inc. pour la construction d'un garage sur une partie du lot 5 269 17;

CONSIDÉRANT QU'il est entendu que la compagnie doit ériger une clôture ornementale ou une haie mesurant pour diviser la portion utilisée du lot à des fins industrielles légères;

CONSIDÉRANT QUE l'accès pour se rendre sur le terrain doit se faire par le chemin sur la route 169 et non par le quartier résidentiel adjacent;

PAR CONSÉQUENT,

La Ville de Desbiens autorise le 9311-5566 Québec inc. à préparer le terrain préalablement à l'éventuelle construction d'un garage. À défaut d'honorer l'entente, dans les douze (12) mois suivants la signature de cette résolution, le 9311-5566 Québec inc. à l'obligation de faire une remise complète de l'état des lieux du lot 5 269 175;

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité;

D'autoriser la compagnie 9311-5566 Québec inc. à effectuer les travaux nécessaires pour l'implantation d'un garage.

### **Rapport des comités**

#### **Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur – Sud**

Une belle rencontre avec monsieur Maxime Fortin et monsieur Marco Bolduc pour l'optimisation des casernes et le recrutement de nouveaux pompiers pour certains secteurs.

090-07-21

### **Acceptation des comptes du mois**

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Joan Desbiens et résolu à l'unanimité;

D'approuver la liste des déboursés du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 30 juin 2021, totalisant un montant de 302 056.35 \$ réparti comme suit :

Chèques faits au cours du mois :	206 855.36 \$
Factures à payer :	70 313.60 \$
Facture payée par Accès D	24 887.39 \$

### **Période de questions**

Aucune question n'est adressée à monsieur le maire (séance en visioconférence; COVID 19).

### **Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur Gaétan Boudreault, le maire Claude Delisle déclare la clôture de la séance à 19 h 14.

---

Claude Delisle  
Maire

---

Marie-Bénédicte Tremblay  
Directrice générale